

« LE LUXEMBOURG EST PROPICE AUX AFFAIRES »



Keith O'DONNELL, Managing Partner Atoz Tax Advisers, Luxembourg

Keith O'Donnell, Managing Partner d'ATOZ Tax Advisers, fiscaliste, analyse dans cet entretien la place financière luxembourgeoise et comment ATOZ répond aux besoins de ses clients dans un environnement en constante évolution.

Échanges Internationaux.

Pourquoi choisir le Luxembourg pour y développer son entreprise ?

Keith O'Donnell / Le Luxembourg est un endroit propice aux affaires, tant pour les entreprises à visée européenne qu'internationale. Avec 50 % de résidents étrangers et 185 000 non-résidents venant travailler au Luxembourg tous les jours, le Luxembourg est international par essence. Sa position géographique au centre de l'Europe facilite les flux de personnes et de marchandises.

L'environnement politique et administratif est ouvert vers l'extérieur et donc favorable à l'implantation d'entreprises. Tout le monde peut comprendre le besoin pour une petite économie ouverte d'avoir un environnement assez compétitif pour attirer et retenir les investisseurs. Les finances publiques sont au vert, permettant ainsi au pays d'investir pour garder cet avantage concurrentiel et affronter, si nécessaire, des moments plus instables.

A titre personnel, étant arrivé au Luxembourg en tant qu'étranger il y a 25 ans, j'ai trouvé l'installation relativement facile et profite d'une très bonne qualité de vie. Des milliers de personnes vivent la même expérience chaque année, ceci créant un vaste bassin de talents aux multiples compétences.

E.I. La réforme de la fiscalité internationale franchissait une étape majeure avec l'accord trouvé au sein du G7 en juillet 2021. La place financière

luxembourgeoise pourrait-elle en pâtir ?

K.O'D. / L'attractivité du modèle fiscal du pays est bien évidemment l'un des nombreux facteurs à prendre en compte lors du choix de la destination d'implantation de son entreprise. Cependant, l'accord du G7, entériné récemment par le G20, portant notamment sur une imposition minimum mondiale tend à diminuer la concurrence en matière de fiscalité. Le Luxembourg ne devrait pas trouver là une nouvelle manne financière puisque les réformes BEPS ont déjà éliminé une grande partie des anomalies du système fiscal international et ont encore plus affiné le système d'imposition des sociétés. Cette réforme ne devrait pas non plus impacter négativement l'attractivité du pays puisque le Luxembourg a de nombreux autres atouts, comme évoqué plus haut. Il convient toutefois de noter que cette réforme risque d'alourdir la complexité fiscale et administrative, une réelle question que se posent nos clients. Les divers enjeux soulevés par cet accord compliquent néanmoins sa mise en œuvre et montrent que les débats sont loin d'être terminés.

E.I. Comment la société ATOZ peut-elle faire la différence pour ces futurs investisseurs ?

K.O'D. / Les 230 membres du groupe ATOZ aident nos clients à appréhender la complexité de l'environnement fiscal et réglementaire afin qu'ils puissent se concentrer sur leur activité professionnelle.

ATOZ Tax Advisers est l'entité dédiée au conseil fiscal, offrant des solutions en matière de fiscalité directe et indirecte mais aussi des services en matière de prix de transfert (Transfer Pricing), contentieux fiscaux et financement d'entreprises, pour des clients locaux et internationaux. En tant que membre fondateur du réseau Taxand, nous bénéficions d'une expertise dans plus de 50 pays, essentielle pour travailler avec une clientèle mondiale.

ATOZ Services offre une solution à 360° pour des entreprises luxembourgeoises grâce à une gamme complète de services dédiée à la gestion et l'administration de sociétés. Nous avons récemment étendu notre offre pour fournir des services en matière de gestion de fonds d'investissement et conformité réglementaire ainsi que des solutions en matière d'aide à l'exécution de transactions et de gestion de prix de transfert.

Notre dernière société ATOZ Solutions développe des logiciels et outils dématérialisés qui vont de pair avec notre cœur de métier – la fiscalité – et les besoins de nos clients, comme l'application DAC6Connect© qui identifie les transactions susceptibles d'être déclarées dans le cadre de la Directive DAC6.

Notre groupe a grandi au fil des années, mais nous avons conservé notre modèle piloté par nos associés ainsi que notre esprit entrepreneurial. Ce mode de fonctionnement est notre avantage concurrentiel sur le marché. ■